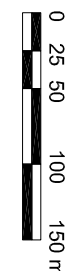


Plan Local d'Urbanisme

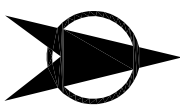
Approuvé en conseil municipal

le 20 janvier 2011

Documents  
graphiques  
plan de zonage  
de l'ensemble  
de la commune



Echelle :  
1 / 5 000 ème



Légende

- Ua : urbanisation dense du centre bourg
- Ub : urbanisation dans les hameaux assainis en collectif
- 1AU : zone à urbaniser immédiate
- 1AU a : zone à urbaniser à vocation d'habitat collectif
- 2AU : zone à urbaniser à terme sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle en zone de protection de captage
- Npi : zone naturelle inondable en zone de protection de captage
- Nt : zone naturelle services techniques communaux
- Ntd : zone naturelle services techniques communaux
- Nh : zone naturelle d'habitat aux hameaux du ferrage, la longue chasse et à la tourrelle
- Ni : zone naturelle inondable
- Nf : zone naturelle avec espaces boisés classés
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole en zone de protection de captage
- Vp : voie permettant un mode de déplacement alternatif piéton et vélo
- Accès et voirie à créer en zone 1AUa
- Espaces boisés classés L 130-1 CU
- Périmètre éloigné de protection de captage
- Périmètre rapproché de protection de captage
- Zone inondable
- Zone de remontées de nappes phréatiques
- Haies à préserver (article L 123-1-7 CU)
- Servitude monument historique
- V130-1-7 CU : Emplacement réservé :  
V130-1-7 CU : numéro 1 pour création d'un cheminement piéton  
beneficiaire commune  
superficie de 230,31 m²  
- numéro 2 pour création d'un cheminement piéton  
beneficiaire commune  
superficie de 387,25 m²  
- numéro 3 pour déplacement et déchargement de voirie  
beneficiaire commune  
superficie de 92,43 m²

